



Comité Social d'Administration Local

De la DDFiP des Côtes d'Armor

Du 23 janvier 2024

Préambule :

Contrairement à ce qui a pu être rapporté de façon mensongère ou par simple incompetence, le CSAL du 11 janvier n'a pas été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales. Seule, l'UNSA s'est présentée à cette convocation, et, faute de quorum, ce CSAL a dû être reporté au 23 janvier. Notre honnêteté intellectuelle nous oblige à recadrer ce genre de billevesées, colportées sans réflexion.

Suite à la lecture par Solidaires FiP 22 d'une déclaration liminaire intersyndicale Solidaires / FO / CGT / CFDT, s'en sont suivies des déclarations liminaires FO puis CFDT, pour prolonger le plaisir Durex®. L'UNSA a pu lire sa déclaration liminaire à l'issue, la présidence de séance n'ayant pas jugé utile de se conformer au protocole qui consiste à respecter l'ordre de représentativité issu des élections. Don't act.

Lors de notre déclaration, nous avons demandé à Madame la Présidente, conformément à notre interprétation du règlement intérieur du CSAL (qui nous a été imposé), de proposer au vote notre proposition concernant la journée du 10 mai 2024 : accorder cette journée en pont naturel, et en « contrepartie », ouvrir les après-midi des 7 et 13 mai à l'accueil, avec ou sans rendez-vous.

La présidente a répondu qu'après le vote sur les modifications des horaires d'ouverture des services de la DDFiP22, celle-ci suspendrait la séance pour réfléchir à notre proposition.

1) Discussion sur le calendrier des travaux du CSAL :

Un calendrier, non exhaustif, a été proposé aux élus du personnel, les prochaines dates sont :

14 mars 2024

18 juin 2024

10 décembre 2024

Une autre date devrait venir s'insérer dans ce calendrier aux alentours de la rentrée.

2) Déclinaison locale des emplois :

Emplois : +30 en synthèse, mais on est bien à -6 emplois.

-1 AfiPA, -1 IdivHC, +1 IdivCN, -3B et -2C

Les 36 emplois « créés » concernent de nouvelles missions:

+25 emplois pour le SASIE de Lannion

+7 emplois pour le développement du SAPF de Guingamp

+4 emplois pour la taxe d'urbanisme

Les -2 C : -1 à l'EDR, -1 au SIE de Saint Briec

Les -3 B : -1 au SIE de Dinan, -1 au SGC de Saint Briec, -1 à la Paierie Départementale

Le service amendes du SGC de Saint Briec ne devrait pas être impacté, car c'est une mission « prioritaire » pour la DG.

Le -1 AfiPA n'a pas été ciblé, mais le récent changement à la tête du CSRH nous fait penser des choses qu'on ne peut pas écrire...

Votes : Contre (10 voix : 4 Solidaires, 2 FO, 2 CGT, 1 UNSA, 1 CFDT)

3) Modification des horaires d'ouverture des services :

Une harmonisation est souhaitable, afin de ne pas laisser les choses en l'état actuel, qui ressemblent plus à des horaires de marées qu'à autre chose. La Direction souhaite donc faire un test avec ces nouveaux horaires, et un bilan sera présenté. Abstention pour l'UNSA.

3 bis) Après une suspension de séance, la Présidente nous indique qu'elle n'a pas la même lecture et/ou interprétation que nous de l'article 13 du règlement intérieur. Notre proposition concernant le pont du 10 mai devra donc faire l'objet d'un point lors du CSAL du 14 mars prochain.

Il est à noter que ces décisions de ponts naturels sont du strict ressort des Directions locales, et que seule l'UNSA DDFiP 22 a fait une proposition sur ce sujet à la Présidente.

4) Le SIP de demain

Des groupes de travail seront mis en place pour chaque site.

Analyse de l'expert de l'UNSA DDFiP 22 :



©

« A priori, d'après les dernières expérimentations faites en laboratoire à Bercy, il n'y a aucune raison de s'inquiéter ».
Merci Monsieur l'expert.

Les élus UNSA DGFIP :

Johann Hervé, titulaire
Claude Bruand, suppléant.